



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 44

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BANNIER Géraldine (Courbeveille).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023- 03/49 : RESSOURCES HUMAINES

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SUPPRESSION ET CRÉATION D’UN POSTE D’ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE À COMPTER DU 01/04/2023

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l’Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l’Administration Générale, rappelle que le Pôle Développement Territorial est en structuration depuis plusieurs années notamment par les missions Petite Villes de demain, mobilité, logement...

Le poste existant est actuellement mutualisé avec l’Établissement d’Enseignements Artistiques.

Afin d’assurer un suivi administratif plus important pour permettre un meilleur fonctionnement du pôle et améliorer la qualité du service et le lien avec les communes et les entreprises du territoire, il est proposé :

- De supprimer un poste « d’Assistant-e administratif-tive » ;
- À compter du 1^{er} avril 2023 ;
- À temps non complet (17,50/35^{ème}) ;
- Sur les cadres d’emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratives Territoriales.

- De créer un poste « d’Assistant-e administratif-tive » ;
- À compter du 1^{er} avril 2023 ;
- À temps complet (35/35^{ème}) ;
- Sur le cadre d’emploi des Adjointes Administratives Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Considérant l’inscription au budget 012,

Considérant l’avis favorable du comité social territorial du 14 mars 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l’unanimité (44 votants) :

- ⇒ **VALIDE** la proposition de suppression d’un poste d’Assistant-e Administratif-tive, à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur les cadres d’emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratives Territoriales, à compter du 1^{er} avril 2023.
- ⇒ **VALIDE** la proposition de création d’un poste d’Assistant-e Administratif-tive, à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d’emploi des Adjointes Administratives Territoriales, à compter du 1^{er} avril 2023.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s’y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230349-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

